

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 297 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée à l'association Centre de musique médiévale de Paris 47, rue Bobillot (13e), pour l'année 2018. 2018-02637, 5324.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, nature 65748, rubrique 3111.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO